

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0  
Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale	Acide nitrique-d 99 %D 65%w
Numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
Numéro CAS	13587-52-5
Nom(s) alternatif(s)	

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse activité de recherche et de développement axée sur les produits et les processus le produit est prévu pour la recherche, l'analyse et l'éducation scientifique recherche scientifique et développement substance chimique de laboratoire
--------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Zeochem AG Joweid 5, CH-8630 Rüti Suisse	Téléphone: +41 44 922 93 93 e-Mail: info@zeochem.com Site web: <a href="https://www.zeochem.com">https://www.zeochem.com</a>
------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison		
Pays	Nom	Téléphone
Etats-Unis	CHEMTREC USA	+1 800 424 9300 - 24h/7d
Suisse	Toxzentrum Zürich / Tox. Info Suisse	+41 44 251 51 51 / CH: 145 - 24h/7d

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.13	liquide comburant	2	Ox. Liq. 2	H272
2.16	substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux	1	Met. Corr. 1	H290
3.1I	toxicité aiguë (inhalation)	1	Acute Tox. 1	H330
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	1A	Skin Corr. 1A	H314
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0

Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention danger  
d'avertissement

#### 2.2.1.2 Pictogrammes

GHS03, GHS05, GHS06	
------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

#### Mentions de danger

H272	peut aggraver un incendie; comburant
H290	peut être corrosif pour les métaux
H314	provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H330	mortel par inhalation

#### Conseils de prudence

P210	tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260	ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280	porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310	appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
P370+P378	en cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction
P403+P233	stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

- Informations additionnelles sur les dangers  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

- Composants dangereux pour l'étiquetage acide nitrique ... %

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0

Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

Identificateurs

No CAS 13587-52-5




No CE 237-024-8

Formule moléculaire DNO<sub>3</sub>

Masse molaire 64 g/mol

#### 3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
acide nitrique ... %	No CAS 13587-52-5  No CE 231-714-2  No index 007-004-00-1  No d'enreg. REACH 01-2119487297-23-xxxx	65	Ox. Liq. 2 / H272 Met. Corr. 1 / H290 Acute Tox. 1 / H330 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318	  
Oxyde de deutérium	No CAS 7789-20-0  No CE 232-148-9  No d'enreg. REACH 01-2120768448-39-0002	35		

Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
acide nitrique ... %	Ox. Liq. 2; H272: C $\geq$ 99 % Ox. Liq. 3; H272: 70 % $\leq$ C < 99 % Eye Dam. 1; H318: C $\geq$ 3 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % $\leq$ C < 3 %	-	>0,05 mg/l/4h	inhalation: vapeur

#### Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0  
Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

## Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

## Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

## Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

## Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

## Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Propriété comburante. Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

## Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

## 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

## Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0

Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Recueillir le produit répandu: kieselguhr (diatomite), sable

Méthodes de confinement

Techniques de neutralisation. Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

Stocker dans un endroit sec.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

- Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des lessives alcalines.

- Conserver à l'écart de

Matériau absorbant organique, Pâte à papier/papier

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Gérer les risques associés

- Environnements corrosifs

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

- Risques d'inflammabilité

Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.

- Substances ou mélanges incompatibles

Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0

Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

### - Exigences en matière de ventilation

Conservez à un endroit facile d'accès toutes les substances qui émettent des vapeurs ou des gaz toxiques.

### - Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
BE	acide nitrique	7697-37-2	VLEP/G WBB			1	2,6				Moniteur Belge
EU	acide nitrique	7697-37-2	IOELV			1	2,6				2006/15 /CE

#### Mention

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

##### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection de la peau

###### - Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

###### - Type de matière

Nitrile

IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle)

###### - Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>30 minutes (perméation: niveau 2)

###### - Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0

Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	transparent - jaune clair
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	101 °C
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité(s)	non déterminé

### Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non pertinent (inorganique)
---------------------------------------------------	-----------------------------

Pression de vapeur	20,6 mmHg à 25 °C
--------------------	-------------------

### Densité et/ou densité relative

Densité	1,35 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0

Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

### 9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	il n'y a aucune information additionnelle
--------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Autres caractéristiques de sécurité

Indice de réfraction	1,4 (20 °C)
----------------------	-------------

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Propriété comburante. Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.

### 10.5 Matières incompatibles

Bases, Matières combustibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

Toxicité aiguë

Mortel par inhalation.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Inhalation: vapeur >0,05 mg/l/4h



## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0

Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
acide nitrique ... %	13587-52-5	inhalation: vapeur	>0,05 mg/l/4h

### Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

### Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### Autres informations

Corrosif pour les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0

Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques. Régénération des acides.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN 2031
Code IMDG	UN 2031
OACI-IT	UN 2031

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	ACIDE NITRIQUE
Code IMDG	NITRIC ACID
OACI-IT	Nitric acid

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	8 (5.1)
Code IMDG	8 (5.1)
OACI-IT	8 (5.1)

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	II
Code IMDG	II
OACI-IT	II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0

Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

##### **Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires**

Code de classification CO1  
Étiquette(s) de danger 8+5.1



Quantités exceptées (EQ) E2  
Quantités limitées (LQ) 1 L  
Catégorie de transport (CT) 2  
Code de restriction en tunnels (CRT) E  
Numéro d'identification du danger 85

##### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires**

Polluant marin -  
Étiquette(s) de danger 8+5.1



Quantités exceptées (EQ) E2  
Quantités limitées (LQ) 1 L  
EmS F-A, S-Q  
Catégorie de rangement (stowage category) D  
Groupe de séparation 1 - Acides

##### **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires**

Étiquette(s) de danger 8+5.1



Dispositions spéciales (DS) A1  
Quantités exceptées (EQ) E0

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0

Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

##### Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)			
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	No
acide nitrique-d 99 %D 65%w	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		3
acide nitrique ... %	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75

##### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

##### Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

##### Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

##### Directive-cadre sur l'eau (DCE)

aucun des composants n'est énuméré

##### Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

##### Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés (ACTIVE)

##### Légende

REACH Reg. substances enregistrées REACH

TSCA Toxic Substance Control Act

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0  
Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

#### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
3.2		Description du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
3.2		Description du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
7.1	Conserver à l'écart de: Matériau absorbant organique, Pâte à papier/papier, Solutions caustiques	Conserver à l'écart de: Matériau absorbant organique, Pâte à papier/papier	oui
8.1	Paramètres de contrôle: Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail) cette information n'est pas disponible	Paramètres de contrôle	oui
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)	oui
11.1		Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants: changement dans la liste (tableau)	oui
15.1	Restrictions selon REACH, Annexe XVII: aucun des composants n'est énuméré	Restrictions selon REACH, Annexe XVII	oui
15.1		Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII): changement dans la liste (tableau)	oui

#### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.

## Fiche de Données de Sécurité

## acide nitrique-d 99 %D 65%w

Selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 5.0

Remplace la version de: 13.09.2024 (GHS 4)

Révision: 13.09.2024

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.